



Communiqué de Presse

La Ville de Petit-Bourg vous informe

Le vendredi 4 août 2023

VALORISATION DU QUARTIER DE LA VINAIGRERIE : Lancement des travaux de requalification de la Frange Urbaine Littorale et de la rue Omer NININE

Dans le cadre du projet global de valorisation du quartier de la Vinaigrierie et de sa façade littorale, David NEBOR, le Maire de la Ville de Petit-Bourg vous informe du démarrage des travaux de requalification de la Frange Urbaine Littorale et de la rue Omer NININE, à compter du lundi 7 Août 2023 et ce, pour une durée prévisionnelle de 5 mois.

Depuis plusieurs années, la Ville de Petit-Bourg développe une politique territoriale tournée vers le confortement du rôle fédérateur du centre-bourg et la valorisation de la façade littorale, à travers différents projets favorisant l'aménagement d'espaces publics agréables et conviviaux (promenade littorale, points de vue, esplanades, ...), ainsi que l'installation d'activités économiques, participant à la création de centres de profit.

Les objectifs de l'aménagement littoral seront multiples et transversaux : Favoriser l'ouverture du Centre-Bourg sur la mer et lui redonner une attractivité; Offrir un aménagement qualitatif et accessible à tous, avec des circulations douces ; Intégrer une promenade dans un projet large de sentier littoral porté par le Conservatoire du littoral; Aménager des espaces de rencontres et d'échanges intergénérationnels; Proposer un produit économique et touristique en offrant une opportunité d'installations à de nouvelles activités.

Le projet d'aménagement de la Frange Urbaine Littorale et de la rue Omer NININE ambitionne donc le retour des petits-bourgeois sur la promenade littorale en revalorisant la zone comprise entre le port et le carbet de l'embouchure de « la ravine Onze heures » avec notamment une implantation végétale adaptée, mais aussi un aménagement de la voie optimisant le confort et la sécurité des piétons, tout en participant à l'offre globale de stationnement du centre-ville.

Durant les travaux, le Maire invite tout un chacun à respecter les mesures de sécurité qui seront prises.

Des mesures ont aussi été mises en place afin de limiter les nuisances éventuelles liées aux travaux : Conservation d'un accès au droit de chaque habitations et commerces en fin de journée et pour les weekends, installation d'un barriérage pour délimiter les zones de travaux avec cheminements dédiés aux usagers, réduction de l'impact sonore par l'utilisation d'engins respectant la législation en vigueur, mais aussi limitant les poussières lors certaines phases de travaux, par brumisation (arrosage). Et enfin, réduction de l'impact visuel par mise en place de pare vue si besoins.

Les services de la Ville et le cabinet du Maire restent mobilisés pour répondre à toutes les éventuelles interrogations.

Contact Presse : Marine FLORY – marine.flory@ville-petitbourg.fr – 0690 76 32 53

Hôtel de Ville : 0590 95 38 00 - Cité Administrative : 0590 95 38 53

contact@ville-petitbourg.fr     www.ville-petitbourg.fr